

des billets émis par la Banque du Canada depuis 35 ans, soit trois milliards 287 millions.

En ce qui touche uniquement les sept banques à charte anglaises, leur actif total équivaut à 3.3 fois celui des deux banques canadiennes-françaises. En effet, l'actif de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada s'élève seulement à 2 milliards 350 millions, soit environ 6 p. 100 d'un actif total de 40 milliards 325 millions, et ce pour environ 28 p. 100 de la population du Canada. Nous sommes loin de gagner du terrain!

Le grand mal, je pense, réside dans le fait que les banques canadiennes-françaises n'ont pas compris ou pratiqué assez tôt le jeu de la création de la monnaie à l'occasion de prêts sur billets ou sur obligations aux particuliers ou aux institutions.

Ces statistiques démontrent clairement que les banques à charte ont le pouvoir d'émettre de la monnaie de crédit pour une valeur 12 fois plus grande que le nombre de billets de banque mis en circulation. Cela influe donc sur le développement des activités industrielles, agricoles et financières, au Canada.

Il ne s'agit pas de mépriser le commerce bancaire en général, mais de l'apprécier, de le connaître davantage et d'en tirer le maximum de bénéfices possibles pour nous-mêmes et le Canada.

Quand on connaît le rôle que les présidents administrateurs des sept banques anglaises jouent au sein des grandes institutions canadiennes, comme les sociétés, les trusts, les universités et les hôpitaux, il est pitoyable de constater le rôle joué par les directeurs de nos deux banques canadiennes-françaises.

Si, par la finance et la grande production, les Anglais ont joué un rôle de premier plan, depuis 1900, il nous reste à équilibrer l'économie nationale en réclamant la reconnaissance du droit à la vie de chaque citoyen, qu'il soit sans travail, capital ou revenu personnel.

Alors, en démocratie, il est bon de capitaliser, de permettre à diverses institutions de faire de grands profits, mais il est aussi nécessaire que les citoyens puissent vivre convenablement.

Dans *La Presse* d'hier, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Le Livre blanc chasse une entreprise du Québec

Certaines dispositions contenues dans le Livre blanc sur la fiscalité ont amené la société minière Asbestos Corporation Ltd. à réviser les projets qu'elle avait élaborés en rapport avec l'exploitation d'un gisement d'amiante de la péninsule de l'Un-gava, au Nouveau-Québec.

Et c'est en Belgique que la compagnie prévoit désormais investir de \$13 à \$14 millions pour l'implantation d'une usine de transformation de l'amiante qui sera extrait au Nouveau-Québec.

M. I. C. Campbell, vice-président et secrétaire-trésorier de la compagnie, qui a confirmé que les projets originaux de développement au Nouveau-Québec prévoyaient la construction sur place de l'usine de transformation a précisé que deux des mesures récemment proposées par M. Benson touchant l'industrie minière rendaient prohibitive la réalisation de l'ensemble du projet.

Asbestos Corporation, installée à Thetford Mines, avait déjà annoncé qu'à la suite de l'exploration qu'elle a effectuée dans le Nouveau-Québec, elle avait l'intention d'y exploiter un intéressant gisement d'amiante dans la région de la baie Déception.

Selon les plans originaux, cette exploitation se doublait de l'implantation d'une usine de transformation du produit qui nécessitait la création d'un complexe urbain fort coûteux, étant donné les conditions climatiques et le facteur distance dont il fallait tenir compte pour réaliser un tel projet.

La compagnie avait cependant différé la date de la prise de décision jusqu'à la parution du Livre blanc. La proposition d'abolir l'exemption fiscale dont jouissent les nouvelles mines pendant les trois premières années d'opération et celle d'assujettir les primes à l'épuisement à de nouvelles conditions rendraient impossible, selon le vice-président d'Asbestos Corporation, la rentabilité de l'entreprise projetée.

Un des premiers méfaits de ce Livre blanc est l'imposition des gains de capital.

J'aurais encore plusieurs choses à dire, mais je voudrais, avant de terminer, traiter un peu du mémoire de l'Association canadienne des compagnies d'assurances présenté au ministre des Finances. Il s'agit d'une évaluation économique et financière. On peut lire, à la page 12, ce qui suit, et je cite:

Il ne semble pas équitable que les plus importants gains fortuits résultant de la «révolution» favorisent le statu quo—sauf dans les domaines des mines, des pétroles et de l'assurance-vie. Les sociétés qui profiteraient le plus de la mise en œuvre du régime proposé seraient les sociétés moyennes et grandes, engagées principalement dans des opérations au Canada et disposant d'un capital-actions solide, coté en Bourse. Les gros investisseurs, résidents et non-résidents, bénéficieraient d'un important gain fortuit sur le marché des valeurs mobilières.

Cela signifie que seulement les grandes sociétés à capital-actions considérable pourront survivre, alors que toutes les petites compagnies à capital privé, à capital indirect ou à capital emprunté, ne pourront tenir le coup. C'est ce qu'on dit dans ce rapport.

Les conséquences sembleraient injustes pour deux groupes à faible revenu: les jeunes familles qui sont en train de s'établir et les citoyens plus âgés qui sont à la retraite ou à la charge de quelqu'un. A cause de l'accroissement des frais d'emprunt, la hausse du coût de loyer frappera lourdement les jeunes familles...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable